

ANNEE 1966

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ;

- VU la Proclamation du 22 Décembre 1965 ;
- VU le Décret n°144/PR du 24 Décembre 1965, portant formation du Gouvernement ;
- VU la Loi n°61-08 du 20 Février 1961 portant modification de la loi-programme n°60-23 du 13 Juillet 1960 ;
- VU la loi n°60-17 du 13 Juillet 1960 ouvrant dans les écritures du Trésorier-Payeur du Dahomey les comptes Hors Budget intitulés "Fonds de Solidarité" "Fonds d'Investissement National" et "Fonds d'Aménagement Régional".
- VU le Décret n°61-79/PR du 16 Mars 1961 portant ouverture d'autorisations de programmes et de crédits de paiements ;
- VU la Convention du 9 Juillet 1965 passée par le Gouvernement de la République du Dahomey avec le Gouvernement de la République Française ;
- VU le Décret n°353/PC/MFAE. du 8 Octobre 1965 autorisant le versement au Compte Hors Budget "Fonds d'Investissement National" d'une somme de CENT CINQUANTE MILLIONS DE FRANCS CFA représentant le montant de la Subvention accordée par la République Française pour régler diverses dépenses d'investissement ;
- SUR proposition du Ministre des Finances et des Affaires Economiques ;
- Après avis de la Cour Suprême,
Le Conseil des Ministres entendu,

D É C R É T E :

Article 1er.- Le crédit de CENT CINQUANTE MILLIONS ouvert par le décret n°353/PC/MFAE du 8 Octobre 1965 est réparti comme suit par chapitre :

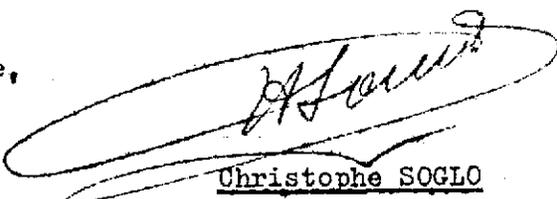
Chapitre 201 - Route ALLADA-BOHICON	89.755.162
- 502 - Divers travaux d'investissement	60.244.838
Total	150.000.000

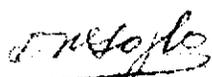
Article 2°.- Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./;-

Fait à COTONOU, le 8 Février 1966

Par le Président de la République,

Le Ministre des Finances et des Affaires Economiques,


Christophe SOGLO


N. SOGLO

Ampliations :

PR 4 - MFAE 4 - Trésor 4 - MTP 4 -
Ministères 6 - SGG 4 - DTP 1 - HCPT 4 -
Gde Chanc. 1 - IAA 2 - DGF-CF-DC-DB 4
JORD 1.